

**Procès-verbal - Comité de Direction**  
**COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU LIMOUSIN**  
**Mercredi 16 décembre 2015 - 17 h 30 - Gaïa**

Conformément aux statuts et sur convocation du Président, le comité de direction du CROS Limousin s'est réuni le mercredi 16 décembre 2015 à 17 h 30, au siège, dans les locaux de la Maison Régionale des Sports du Limousin « GAIA », 142 avenue Emile Labussière 87100 Limoges.

**18 membres présents :**

Mesdames Rima CAMBRAY, Sophie DESPLANCHES et Patricia RAYMONDEAU, Messieurs Jean-Claude AVRIL, Michel CHASTANET, Pascal CHATENET, Régis DUPERRIER, Jacques FAUGERAS, Régis FOSSATI, Maxence HYVERNAUD, Claude LEFEBVRE, Daniel MARCHAND, Daniel PEZET, Clarisse ROUGIER, Michel TERREFOND, Robert THOMAS, Michel TOUCHARD et René VERVEY.

**10 membres excusés :**

Messieurs Frédéric BEAUFFENY, Michel BRISEMURE, Didier DEMAISON, Jean-Jacques GOURDY, Didier HEBRAS, Christian LAGRANGE, Lionel LASCOUX, Dominique MALCOTTI, Alain MAUMY, Yves PRADEAU et Jean-François TEYSSANDIER.

**6 membres absents :**

Madame Martine PREVOST, Messieurs Gregory DAUGERON, Yvon DELCHET, François MARCELAUD et Emmanuel QUITTET.

**Assiste à la séance en qualité de salarié :**

Antoine MELLIER, responsable administratif.

Le quorum étant atteint, le comité de direction peut valablement délibérer. Régis FOSSATI, Président, ouvre la séance à 17h30.

❖ **Approbation du procès-verbal du comité de direction du 6 octobre 2015**

Le projet de procès-verbal a fait l'objet d'un envoi préalable par mail à l'ensemble des membres. Aucune remarque n'ayant été effectuée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres.

Vote à l'unanimité des membres présents  
Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0  
Le procès-verbal du 6 octobre 2015 est adopté.

❖ **Informations et décision relative à la mutuelle**

Suite à la consultation des mutuelles complémentaires proposant les produits conseillés par le COSMOS effectuée par le CROS et aux rencontres entre celles-ci et les salariés, un tableau comparatif, récapitulant les différentes garanties, a pu être réalisé et présenté aux membres présents.

Tenant compte des retours des salariés, il est proposé d'adhérer auprès de B2V Allianz. Le montant mensuel par salarié serait ainsi de 33.29 €, financé à 50% par l'employeur et à 50% par les salariés. Le montant de la part employeur, correspondant au minimum légal de prise en charge, devrait s'élever approximativement à 1090 €.

Le tableau présenté sera adressé à toutes les ligues et comités régionaux pour les aider dans le choix d'une mutuelle.

Vote à l'unanimité des membres présents  
Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0  
B2V Allianz devient la mutuelle du CROS à l'unanimité

❖ **Point sur la réforme territoriale**

Régis FOSSATI rappelle les différents évènements intervenus depuis le dernier Comité de Direction. Le Ministère a adressé un courrier aux fédérations, le 3 décembre, précisant les modalités et le calendrier de la mise en concordance de leurs organes déconcentrés et de l'administration territoriale de l'Etat. Il y précise que peu de dérogations seront accordées, qu'aucune obligation ne porte sur l'organisation sportive doit distincte et que seuls les organes déconcentrés des fédérations s'étant réorganisées pourront bénéficier des aides du CNDS.

Concernant le CROS, une réunion de préparation à la fusion a eu lieu le 8 novembre à Bordeaux en présence de l'ensemble des CROS et CDOS de la future grande région, mais aucune avancée significative n'a été réalisée. Le CNOSF n'a, quant à lui, communiqué aucune directive nouvelle sur le sujet. Les prochaines Assises nationales des CROS et des CDOS qui auront lieu les 22 et 23 janvier 2016 à Rennes devraient être l'occasion de débattre de la question et de préciser le positionnement du CNOSF.

Pour rappel, la salle Feu de Gaïa a été équipée d'un système de visioconférence accessible à l'ensemble des Ligues et Comités régionaux.

❖ **Point sur les formations**

Une formation sur les réseaux sociaux a été organisée. Les participants venus en nombre ont beaucoup apprécié cette séance qui devrait leur permettre de mieux appréhender le fonctionnement et l'utilisation des réseaux sociaux pouvant s'avérer souvent complexe et délicat.

Un colloque sur les différentes possibilités en matière de fusion / absorption a également été proposé à l'ensemble du mouvement sportif régional. Dominique Debreyer, expert-comptable et Maître Colas Amblard, avocat, présents à cette soirée, ont unanimement conseillé aux bénévoles de se faire accompagner dans le processus de fusion de leurs associations. Venus nombreux, plus de 80 bénévoles ont ainsi pu appréhender au mieux les complexités de ces opérations.

❖ **Point budgétaire**

Michel TERREFOND présente le suivi budgétaire arrêté au 10 décembre. Le budget est respecté. Les dépenses et recettes sont équilibrées et conformes aux prévisions. Il est précisé qu'une convention avec le Conseil Régional du Limousin d'un montant de 29500 € a d'ores et déjà été signée pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2015 au 31 décembre 2016.

Pour information, les trois CROS Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes réaliseront séparément leur propre demande en 2016.

<p>Vote à l'unanimité des membres présents Pour : 18      Contre : 0      Abstention : 0 Le suivi budgétaire est approuvé.</p>
--

La séance est levée à 19h.

Limoges, le 18 décembre 2015.

**Rima CAMBRAY,**  
*Secrétaire Générale*

**Régis FOSSATI,**  
*Président*